

## L'homosexualisme fédéral des Etats-Unis se poursuit

**Author :** Louis-Mériadec Kercosquer

**Categories :** [Brèves](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

**Date :** 26 juillet 2014



Un juge fédéral s'est prononcé mercredi 23 juillet contre l'amendement 43 fait à la constitution du Colorado en 2006, lorsqu'un vote avait permis de définir le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme. Le 10 juillet, un juge de l'état avait débuté les initiatives en jugeant que « la défense du mariage n'avait rationnellement rien à voir avec le moindre intérêt gouvernemental » (sic). Les évêques de l'état ont appelé les catholiques à se battre pour défendre le mariage et la famille, dénonçant une vision du mariage comme d'un « simple arrangement émotionnel qui peut être redéfini simplement pour s'adapter aux injonctions du temps ». L'affaire doit être renvoyée en appel devant la cour suprême des États-Unis.